

Délibération

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire | CFVU

Séance du 06 mai 2025

Délibération n° 037-2025

Point 06.17

Point 06.17. de l'ordre du jour

Désignation de représentants de la CFVU pour le COPIL Tutorat

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis 2021-2022, l'Université de Strasbourg a mis en place un dispositif d'encadrement et de soutien des équipes pour accompagner les composantes et les associations étudiantes dans le déploiement et l'amélioration des dispositifs de tutorat. Le dispositif est porté par le pôle d'Appui à la Réussite Etudiante de l'Idip.

L'ensemble des actions de ce dispositif font l'objet d'un suivi et d'arbitrages par un Comité de pilotage dédié. Ce comité, qui se réunit 2 à 3 fois par an, a pour rôle de définir les grandes orientations données au dispositif, de conseiller et de soulever les points de vigilance que l'équipe coordinatrice doit considérer pour la mise en œuvre, de procéder à l'arbitrage des demandes de financement des dispositifs de tutorat (demandes formulées par les composantes et les services).

La CFVU est invitée à désigner :

- **un représentant du collège A ou B**
- **un représentant du collège usager**

pour faire partie du comité de pilotage du tutorat.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg désigne **Aurélie Bourderioux** pour représenter le collège A et **Laura Arust** pour représenter le collège usagers de la CFVU.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	38
Nombre de voix pour	37
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 07 mai 2025

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions

Christophe de Casteljau